



# KALEON™

HERITAGE MANAGEMENT

## ***Kaleon : le Conseil d'administration approuve les modalités du Plan 2026-2028 d'attribution d'actions gratuites qui sera soumis à l'Assemblée générale***

### ***Approbation du modèle d'organisation prévu par le décret législatif n° 231/2001 et nomination de l'Organe de surveillance***

Milan, le 15 juin 2026 – Le Conseil d'administration de Kaleon S.p.A. (« Kaleon » ou la « Société »), **société liée à la famille Borromeo et spécialisée dans la valorisation touristique d'un patrimoine artistique, naturel et culturel de premier plan**, a approuvé ce jour (i) la proposition soumise à l'Assemblée des actionnaires visant à adopter le plan d'intéressement intitulé « Plan 2026-2028 d'attribution d'actions gratuites » (le « **Plan** »), destiné aux personnes exerçant les fonctions d'administrateurs exécutifs, ainsi qu'à certains salariés et/ou consultants de la Société et/ou du Groupe (les « **Bénéficiaires** »), occupant des fonctions stratégiques et importantes pour la réalisation des objectifs de l'entreprise, ainsi que (ii) l'adoption du « Modèle d'organisation, de gestion et de contrôle » établi conformément au décret législatif italien n° 231/2001 (le « **Modèle 231** »).

#### **Adoption du Plan**

Le Plan est structuré sur une période de trois ans et prévoit la possibilité pour les Bénéficiaires d'acquérir des droits leur permettant de recevoir gratuitement des actions ordinaires de la Société, dans la limite de 706 250 actions, proportionnellement à l'atteinte de certains objectifs liés à :

- (i) une augmentation de l'EBITDA ajusté consolidé par rapport à l'exercice précédent,
- (ii) une augmentation de la marge d'EBITDA ajusté consolidée par rapport à l'exercice précédent,
- (iii) une augmentation du nombre de sites touristiques pris en gestion par le Groupe et
- (iv) une augmentation du cours de Bourse moyen des actions de la Société.

Des objectifs individuels spécifiques seront également prévus pour les Bénéficiaires appartenant à la catégorie des salariés.

Les droits seront attribués aux Bénéficiaires par le Conseil d'administration de la Société en trois tranches, dont l'acquisition sera progressive sur trois exercices, à hauteur respectivement de 33 %, 33 % et 34 %. Toutefois, pour les Bénéficiaires salariés de niveau III, tels qu'identifiés dans le Plan, chaque tranche sera intégralement acquise à la date de clôture de l'exercice concerné (les « **Droits** »).

Les Droits seront acquis sous réserve que les Bénéficiaires conservent, selon le cas, leur relation de travail ou leur mandat d'administrateur avec la Société et/ou le Groupe et atteignent les objectifs de performance du Groupe fixés pour chacune des tranches.

L'atteinte des objectifs sera appréciée souverainement par le Conseil d'administration de la Société, avec l'assistance du directeur financier du Groupe, sur la base des données comptables figurant dans les comptes consolidés du Groupe arrêtés respectivement au 31 décembre 2026, pour les objectifs prévus au titre de la première tranche, au 31 décembre 2027, pour les objectifs prévus au titre de la deuxième tranche, et au 31 décembre 2028, pour les objectifs prévus au titre de la troisième tranche.



# KALEON™

HERITAGE MANAGEMENT

Les actions attribuées dans le cadre du Plan ne seront soumises à aucune période de conservation obligatoire, mais les Bénéficiaires seront tenus d'informer la Société en cas de cession au cours des six premiers mois suivant leur attribution. Le Plan prévoit également des clauses de récupération (« claw-back ») permettant au Conseil d'administration de révoquer les Droits ou de ne pas procéder à l'attribution des actions ordinaires en cas de comportement frauduleux ou de violation des dispositions légales, réglementaires ou contractuelles par les Bénéficiaires.

Le Plan vise à motiver et à fidéliser le capital humain stratégique du Groupe, à favoriser l'alignement des intérêts du management et des actionnaires et à soutenir une croissance rentable et durable de la Société.

L'approbation du Plan sera soumise à l'Assemblée des actionnaires, qui se tiendra sur première convocation le 13 juillet 2026 et, si nécessaire, sur deuxième convocation le 15 juillet 2026.

Pour de plus amples informations sur les modalités du Plan, il convient de se reporter au rapport explicatif du Conseil d'administration et au Règlement du Plan, qui seront mis à la disposition du public dans le délai prévu pour la publication de l'avis de convocation de l'Assemblée des actionnaires, conformément à la réglementation applicable.

### **Adoption du Modèle 231**

L'adoption du Modèle 231 confirme l'engagement de la Société en faveur de l'amélioration continue de son système de gouvernance d'entreprise, afin de renforcer davantage la conformité et la transparence de son fonctionnement opérationnel et de sa gestion, tout en assurant une meilleure protection de l'ensemble des parties prenantes.

Conformément aux dispositions du Modèle 231, le Conseil d'administration a également nommé un Organe de surveillance à membre unique, en la personne de Me Giuseppina Cimmarusti, laquelle satisfait aux exigences d'autonomie, d'indépendance et de compétence professionnelle.

L'Organe de surveillance, chargé de vérifier le bon fonctionnement, le respect et la mise à jour du Modèle 231, restera en fonction jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027, sauf démission expresse ou révocation.

Le Modèle 231 est disponible sur le site internet de la Société, [www.predictcare.it](http://www.predictcare.it), dans la rubrique Gouvernance / Documents de la société.

\*\*\*

Le présent communiqué de presse est disponible auprès de Borsa Italiana S.p.A., au siège social de la Société ainsi que dans la rubrique « Investor Relations / Communiqués de presse sensibles aux cours » du site internet [www.kaleon.com](http://www.kaleon.com).

Pour la diffusion des informations réglementées, Kaleon utilise le système eMarket SDIR, géré par Teleborsa S.r.l., dont le siège social est situé Piazza Priscilla 4, à Rome.



# KALEON™

HERITAGE MANAGEMENT

## À propos de Kaleon

Kaleon est une société fondée en 1983 par la famille Borromeo et spécialisée dans la gestion, la protection et la mise en valeur d'importants patrimoines artistiques, naturels et muséaux. Son modèle économique est innovant et sépare la propriété des actifs de leur gestion, favorisant ainsi une approche entrepreneuriale des opérations. Le cœur de métier de la Société, Terre Borromeo, est la marque qui identifie les sites culturels et naturels prestigieux du lac Majeur liés à la famille Borromeo, tels que l'Isola Bella et l'Isola Madre dans l'archipel des îles Borromées, le parc Pallavicino à Stresa, le parc du Mottarone avec ses 500 hectares de forêt, la Rocca di Angera sur la rive lombarde dans la province de Varèse, ainsi que les châteaux de Cannero dans le Haut Verbano. Avec 225 employés et plus de 40 ans d'expérience dans le secteur du tourisme, Kaleon se positionne comme un pionnier du tourisme culturel haut de gamme. En 2025, Kaleon a accueilli plus d'un million de visiteurs. En 2024, la Société a enregistré un chiffre d'affaires de 21,7 millions d'euros, avec une marge d'EBITDA d'environ 25 %. Après une croissance régulière (CAGR 2013-2024 de +11 %), la Société ambitionne désormais d'étendre ses activités en Italie et à l'international, en proposant des expériences culturelles authentiques et durables pour les générations futures.

Pour plus d'informations : <https://kaleon.com/>

## CONTACTS

### Kaleon S.p.A.

Giorgia Meretti  
Communication Manager  
[g.meretti@kaleon.it](mailto:g.meretti@kaleon.it)  
T. : +39 338 672 7571

### Kaleon S.p.A.

Dott. Alessandro Pedrazzini  
Investor Relations Manager  
[investorrelations@kaleon.com](mailto:investorrelations@kaleon.com)  
T. : +39 338 937 7354

### NewCap

Louis-Victor Delouvrier/ Théo Martin  
Relations Investisseurs  
[kaleon@newcap.eu](mailto:kaleon@newcap.eu)  
T. : 01 44 71 94 96

### NewCap

Nicolas Merigeau/Gaëlle Fromaigeat  
Relations Médias  
[kaleon@newcap.eu](mailto:kaleon@newcap.eu)  
T. : 01 44 71 94 98

### Barabino & Partners

Stefania Bassi  
[s.bassi@barabino.it](mailto:s.bassi@barabino.it)  
T. : +39 335 628 2667

Charlotte Bernardi  
[c.bernardi@barabino.it](mailto:c.bernardi@barabino.it)  
T. : +39 333 947 7814

Virginia Bertè  
[v.berte@barabino.it](mailto:v.berte@barabino.it)  
T. : +39 342 978 7585